

Communiqué de presse

Mai 2024



La Région lance un appel à projets pour le développement touristique structurant des sites patrimoniaux régionaux

Le nouveau Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) 2023-2028 porte un nouvel enjeu pour un tourisme durable et responsable. La stratégie touristique régionale vise notamment à renforcer la mise en tourisme des sites patrimoniaux régionaux : c'est dans ce cadre que s'inscrit la nouvelle édition de cet appel à projets de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

L'appel à projets pour le développement touristique structurant des sites patrimoniaux régionaux a pour objectif de soutenir les projets d'investissements dans les sites patrimoniaux d'envergure ouverts au public.

Les enjeux : accroître la qualité de l'offre touristique, renforcer l'attractivité de la région, développer des flux de visiteurs nouveaux, générer des retombées économiques et créer une dynamique entre les acteurs locaux dans une logique de projets structurants et de mise en réseau.

Ce dispositif est ouvert aux collectivités territoriales, aux établissements publics, mais aussi aux associations, entreprises et fondations. La subvention régionale peut s'élever jusqu'à 200 000 € pour le financement de projets d'investissement d'un minimum de 250 000 € (travaux d'aménagement, d'équipement et de valorisation touristique des sites, création ou amélioration des conditions d'accueil des visiteurs, signalétique interne, restauration et valorisation du patrimoine, scénographie et muséographie, mise en place d'un circuit de visite, ...).

En 2024, la Région Bourgogne-Franche-Comté consacre 700 000 € à ce dispositif.

La région Bourgogne-Franche-Comté figure parmi les premières régions françaises pour la densité et la qualité de son patrimoine historique. En témoigne la présence de 9 biens inscrits par l'UNESCO sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité (représentant 11 sites et une cinquantaine de communes concernées), 13 Villes et Pays d'art et d'histoire et une soixantaine de « Cités de Caractère de Bourgogne-Franche-Comté ». Comptant parmi les sites touristiques les plus fréquentés de la région, les sites patrimoniaux de Bourgogne-Franche-Comté font la preuve du lien étroit qui existe entre tourisme et patrimoine historique.

→ Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 15 juillet 2024 sur la plateforme dédiée du site de la Région : <https://subventions.bourgognefranchecomte.fr/sub/tiers/authentification/>

→ Pour toutes questions projetstourismepatrimoine@bourgognefranchecomte.fr

CONTACTS PRESSE REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE :

Marie Souverbie -marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08